



Ecole Fondamentale Libre Halanzy – Battincourt

Estimation des frais

Année scolaire 2025-2026

Dans sa mission de l'enseignement

Ecole Primaire			
	Description	Quantité	Prix à l'unité
Frais scolaires obligatoires			
Accès à la piscine	Entrée de la piscine + Bus 1	4x/mois pendant 2 mois	7.50€
Activités culturelles	Théâtre	1-3x/an	10€
	Spectacles musicaux Mr Adam	1x	5€
Activités extérieures	Excursion	1-2x/an	30€
Animation Bois	Réalisation en bois	1	18€
Classe de dépaysement	Classe à Coxyde P3P4P5P6	1	220€
Gratuité			
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Votre enfant fréquente la 1^{ère}, la 2^{ème} ou la 3^{ème} année de l'enseignement primaire. Il bénéficie des nouvelles règles relatives à la gratuité scolaire 2 ❖ Le journal de classe, les cahiers, les livres pour l'année scolaire en cours sont fournis par l'école pour toutes les classes primaires. ❖ Les photocopies sont gratuites.3 			

Ecole maternelle			
	Description	Quantité	Prix à l'unité
Frais scolaires obligatoires			
Activités culturelles	Théâtre	1 – 3 x/ an	10€
Activités extérieures	Excursion	1-2x/an	30€
Animation Bois	Réalisation en bois	1	10€
Piscine	Découverte de la natation	1	6€
Gratuité			
❖ Votre enfant fréquente l'enseignement maternel. Il bénéficie des nouvelles règles relatives à la gratuité scolaire 2.			

Hors mission d'enseignement : Tarif des services proposés par l'école

Ecole primaire & Ecole maternelle			
	Description	Quantité	Prix à l'unité
Repas	Repas maternel		4€
	Repas primaire		4.50€
	Potage + Tartines		1€
Garderie matin	Matin	Par heure	2€
	Première heure du soir		2€
	De 16h30 à 17h30		1€
	De 17h30 à 18h30		1€
Garderie mercredi après midi		Par heure	2€
Photo	Pochette		13€
	Photo de classe		3€

! Des activités culturelles (visites de musée, expositions...) ou sportives peuvent s'ajouter suivant les projets en cours d'année.

La participation aux activités culturelles et sportives est obligatoire. !

***Merci de bien vouloir noter que la direction est à votre écoute, en toute discrétion, en cas de difficultés financières. Ainsi un échelonnement des paiements peut être demandé en cas de facture ayant un montant supérieur à 50€.**

1 En cas d'absence à une activité, la part de transport (uniquement) pourra vous être facturée

2 Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, articles 1.7.2-1. à 1.7.2-5.

3 Les photocopies supplémentaires pour cause d'égarement seront à charge des parents et seront facturées (0.25€ par photocopie).

L'école applique rigoureusement les circulaires relatives à la gratuité : **seuls peuvent être réclamés aux parents les frais d'accès et de déplacement à la piscine, certaines activités culturelles et sportives ainsi que les achats groupés facultatifs.** Ne peuvent en revanche jamais être facturés les photocopies, le journal de classe, le prêt de livres, les frais de fonctionnement de l'école ou encore l'achat de manuels scolaires.